

Centre Communale d'Action Sociale de JOUGNE

Procès-verbal du Conseil d'administration

Assemblée délibérante du CCAS de Jougne

Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, l'Assemblée délibérante du CCAS de JOUGNE, régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents : M. MOREL Michel, Mme POIX Marie-Christine, Mme GIORGIANNI Rose-May, Madame GERBER Christel, Madame DREZET Ginette, M. COSSON Michel, Madame PIGAT Corine.

Etaient absents excusés : Madame RAWYLER Roxane, Madame BLONDEAU Céline, Madame MONNIER Frédérique

Etaient absents : Madame BAUD Isabelle,

Secrétaire de séance : Mme POIX Marie-Christine

Ordre du Jour

ORDRE DU JOUR :

- 1a-Approbation du compte de gestion 2024 - budget CCAS
- b-Approbation du compte administratif 2024 - budget CCAS
- c-Approbation de l'affectation du résultat 2024 - budget CCAS

2-Vote du budget primitif 2025 - budget CCAS

Questions et informations diverses – anniversaire 85 ans

Déroulé du Conseil d'administration

1a. Délibération N° 2025-01-1a :

Vote COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET CCAS

Monsieur le Président, MICHEL MOREL expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Pontarlier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats emis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

L'assemblée délibérante du CCAS, Après l'exposé entendu, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité

1b. Délibération N° 2025-01-1b :

Vote COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET CCAS

L'Assemblée Délibérante du CCAS de JOUGNE, réunie sous la présidence de son président, MICHEL MOREL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu :	18 500.00
	Réalisé :	11 669.96
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	18 882.53
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	-11 669.96
Résultat clôture 2023 :	882.53
Résultat de clôture 2024 :	-10 787.43

Adoptée à l'unanimité

1c. Délibération N° 2025-01-1c:**Vote AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET CCAS**

L'Assemblée Délibérante du CCAS, réunie sous la présidence de MICHEL MOREL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	-11 669.96
- un excédent reporté de :	882.53
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	-10 787.43

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 :	DEFICIT	-10 787.43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		-10 787.43

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0.00
---	------

Adoptée à l'unanimité

2. Délibération N° 2025-01-02 :

Vote BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET CCAS

L'Assemblée Délibérante du CCAS de Jougne, réunie sous la présidence de son président Michel MOREL, après avoir approuvé le budget primitif de l'exercice 2025,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	0.00
Recettes :	0.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	28 287.43
Recettes :	28 287.43

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Madame Poix Marie-Christine demande à faire le point sur le nombre de personnes de plus de 85 ans en 2025 et concernées par la cérémonie organisée par la Commune de JOUGNE

- *Madame GRANDJEAN CASTELOT Lysiane Magdeleine Armandine Mauricette
18 rue du FRANOULET 25370 JOUGNE*
- *Madame GRESSET CURTET Hélène Marie 8 rue du Rayon JURIENS (Suisse)*

Il est précisé que les personnes concernées par cette cérémonie doivent résider dans la Commune de JOUGNE

Fin de séance 18h50

Le président,
Michel Morel



Le Secrétaire de Mairie,
Marie-Christine POIX



